

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

**Evolution du plan
pluriannuel d'investissement
2021-2025**

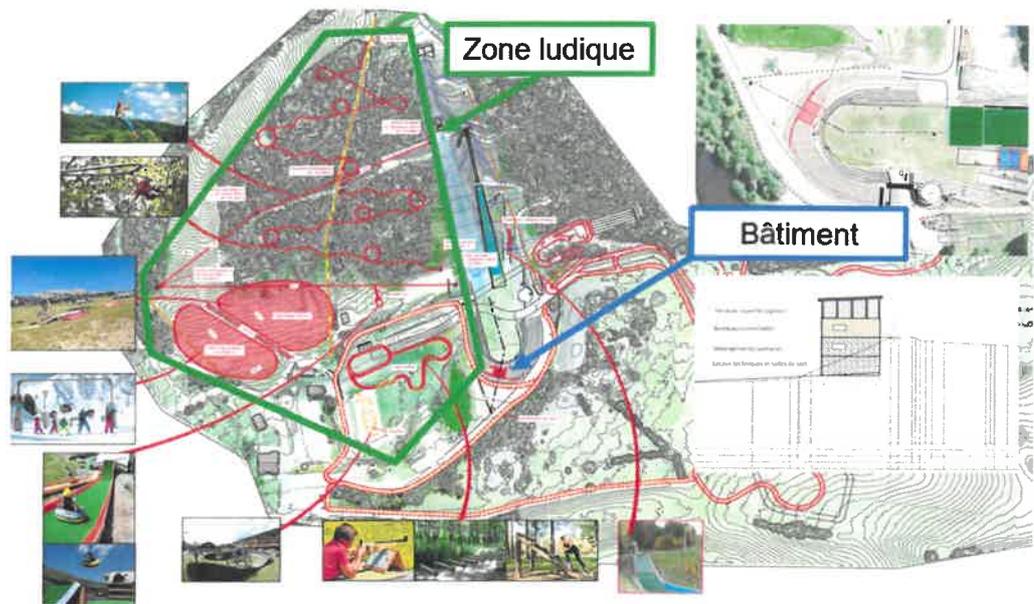
Le PPI 2021-2025 du SMMO comprend 2 opérations de restructuration visant à contribuer fortement à la transition du modèle touristique à l'échelle du Haut-Doubs.

Le Pôle OUTDOOR de Chaux-Neuve vise à profiter de l'originalité du site des tremplins pour attirer des clientèles nouvelles pour des activités ludiques, en reconfigurant le site alpin de la commune de Chaux-Neuve, en utilisant le télésiège et en mutualisant les moyens d'exploitation. 2 phases opérationnelles sont distinguées :

- Phase 1 : construction d'un bâtiment en bout de raquette pour l'accueil des équipes et du grand public (visite du site). Cette phase est inscrite au PPI pour un coût d'objectif de 1 M€
- Phase 2 : développement d'une zone ludique dont les contours restent à préciser avec la commune de Chaux-Neuve.

SOUS-PRÉFECTURE
28 DEC. 2021
PONTARLIER (Doubs)





Le Pôle MONTAGNE de Métabief vise à rassembler les opérateurs de la montagne en un lieu unique (forum), à améliorer le parcours client (salle hors sac et forum), à rénover les bureaux du SMMO et à créer un pôle INDOOR intégrant des activités de montagne. 2 phases opérationnelles sont distinguées :

- Phase 1 : construction de 2 bâtiments (forum et salle hors sac) et rénovation des bureaux du SMMO pour un coût d'objectif de 2,2 M€. Cette phase est inscrite au PPI
- Phase 2 : développement d'un espace INDOOR (zone à reconfigurer intégrant le bâtiment d'accueil actuel et la salle Paul Charlin) dont les contours restent à préciser avec la commune de Métabief, la CCLMHD (au titre de sa compétence équipements sportifs) et Espace Mont d'Or (qui souhaite installer une salle d'escalade)

Résultat du vote

- Pour : 8
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Adopter l'engagement des 1^{ère} phases du Pôle Montagne de Métabief et du Pôle OUTDOOR de Chaux-Neuve
- Décider l'engagement des AMO d'accompagnement des 1^{ère} phases et l'inscription des crédits au BP2022
- Décider l'inscription des crédits de maîtrise d'œuvre des 1^{ère} phases au BP2022
- Décider d'engager des études de définition de projet des 2^{ème} phases en élaborant des groupements d'achat avec les communes concernées, la CCLMHD et Espace Mont d'Or
- Décider l'inscription des crédits nécessaires aux études de définition de projet des 2^{ème} phases au BP2022

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 30 Novembre 2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE
 28 DEC. 2021
 PONTARLIER (Doubs)

Le Président, Philippe ALPY
 Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8 Place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 091 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :
Evolution du plan pluriannuel
d'investissement 2021-2025

Le plan pluriannuel du SMMO adopté fin 2020 en lien avec la convention d'investissement signée avec le Département du Doubs est le suivant :

DEPENSES		SUBVENTIONS	EMPRUNT
PPARME	4 000 000 €	Département	7 000 000 €
TSF Troupézy	1 800 000 €	Etat/Région/Europe	1 500 000 €
Luge 4 Saisons	4 200 000 €		
Pôle OUTDOOR Chaux-Neuve	1 000 000 €		
TOTAL	11 000 000 €		8 500 000 € 2 500 000 €

SOUS-PRÉFECTURE
28 DEC. 2021
PONTARLIER (Doubs)

La convention de soutien à l'investissement SMMO/Département prévoit une subvention globale de 7 M€ pour un investissement total de 11 M€.

Les subventions Etat/Région/Europe avaient été évaluées à 1,5 M€ ; cependant, les évolutions des programmes de soutien de ces financeurs ont engendré des subventions nouvelles pour le projet de luge sur rails (Région : 951 000 € au titre du Plan d'accélération de l'investissement / Etat : 814 000 € au titre du Plan Montagne). Par ailleurs, les fonds européens ont été revalorisés laissant entrevoir de bons niveaux de soutien aux investissements de transition.

Dès lors, ces aides supplémentaires permettent de projeter un nouvel investissement de transition : le Pôle Montagne de Métabief.

Il s'agit d'un projet de bâtiments regroupant plusieurs fonctionnalités : regroupement de tous les opérateurs, salle de réunion/formation, sanitaires/vestiaires, salle hors sac. Le projet est estimé à 2,2 M€.

Le nouveau PPI du SMMO serait donc le suivant pour 2021-2025 :

DEPENSES		SUBVENTIONS	EMPRUNT
PPARME	4 000 000 €	Département	7 000 000 €
TSF Troupézy	1 800 000 €	Etat/Région/Europe	3 555 000 €
Luge 4 Saisons	4 250 000 €		
Pôle OUTDOOR Chaux-Neuve	1 000 000 €		
Pôle MONTAGNE Métabief	2 200 000 €		
TOTAL	13 250 000 €		10 555 000 € 2 695 000 €

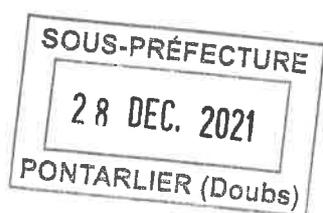
Résultat du vote

- Pour : 8
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Valider l'évolution du PPI 2021-2025, en ajoutant l'opération « Pôle Montagne de Métabief » pour un coût d'objectif de 2,2 M€
- Autoriser le Président à signer à l'avenant à la convention de financement SMMO/Département

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 30 Novembre 2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8 Place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 05 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Objet de la délibération :
Programme d'actions du pôle d'ingénierie pour la période 2022-2024

Date de convocation :
15 Novembre 2021

SOUS-PRÉFECTURE
28 DEC. 2021
PONTARLIER (Doubs)

La première période d'activités du pôle d'ingénierie du SMMO créé en 2019 par le biais d'un cadre conventionnel avec les communes de la station et le Département, arrive à terme le 31 décembre 2021. Cette période a été propice à l'émergence de nouveaux projets touristiques et la dynamique de transformation du modèle touristique à l'échelle du territoire du Haut-Doubs est désormais bien engagée.

Cela nécessite un renforcement de l'ingénierie et des actions d'innovation.

Suite à la décision du comité syndical en date du 4 juin 2021, le SMMO a candidaté au Programme Avenir Montagnes Ingénierie ; il a été sélectionné parmi les 32 lauréats de la première vague ce qui permet de recruter un chef de projet « transition » pour la période 2022-2023.

Par ailleurs, les communes de la station souhaitent poursuivre la convention d'ingénierie et reconduire le montage financier correspondant pour la période 2022-2024.

Compte tenu de ce contexte, le pôle d'ingénierie a vocation à intervenir au cours de la période 2022-2024, sur les actions suivantes :

- Animation du Comité de Projet Avenir Montagnes Haut-Doubs
- Pilotage du projet de transition touristique du Haut-Doubs, « O-Doubs 2030 »
- Appui aux porteurs de projets dans le cadre de la convention SMMO/OTPHD : soutien aux communautés de communes de Montbenoît et Altitude 800, accompagnement de la transformation de la filière nordique en filière OUTDOOR, aide au maintien des offres OUTDOOR pour les jeunes
- Conduite du projet de recherche-action sur l'intégration sociétale et environnementale des activités OUTDOOR sur le Massif du Mont d'Or
- Participation au Comité de Pilotage ENS Mont d'Or

- Développement de nouveaux produits OUTDOOR sur le Massif du Mont d'Or
- Formation des opérateurs OUTDOOR à la sensibilisation de leurs clients à la « quiétude attitude »
- Participation à des projets de recherche-action sur la transition, à l'échelle nationale et européenne
- Prestations d'accompagnement à la transition territoriale auprès de collectivités françaises suivant une méthodologie appelée « Method'O »

Résultat du vote

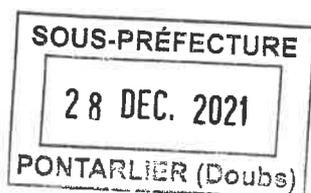
- Pour :	8
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Valider le programme d'actions du pôle d'ingénierie ci-dessus
- Solliciter le Département pour reconduire la convention d'ingénierie sur la période 2022-2024 sur la base de ce programme d'actions
- Autoriser le Président à signer la convention correspondante
- Autoriser la création d'un contrat de 2 ans pour Claire LEBOISSELIER, Cheffe de Projet Avenir Montagnes.
nets/mois
- Autoriser la création d'un contrat de 3 ans pour Lucie BRELET, Thésarde « CIFRE » sur le projet Mont d'Or.

- Missionner Olivier ERARD au titre du Pôle d'ingénierie, pour la période 2022-2024 sur les missions suivantes :
 - Référent technique de Claire LEBOISSELIER et co-encadrement de Lucie BRELET
 - Développement de produits OUTDOOR sur le Mont d'Or et formation des opérateurs OUTDOOR
 - AMO aux communautés de communes Altitude 800 et Montbenoît
 - Pilotage d'une démarche en faveur des activités de pleine nature pour les jeunes
 - Accompagnement de la filière nordique pour la transition en filière OUTDOOR
 - Diffusion de l'expérience « Métabief » en Europe
 - Participation aux projets de recherche-action de transition
 - Prestations d'accompagnement à la transition territoriale pour des collectivités
- Adopter le contenu du produit Method'O
- Fixer le tarif de prestation d'ingénierie de transition à 800 € HT/jour d'ingénierie

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 30 Novembre 2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



Le Président, Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 8 Place Xavier Authier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**



Le calendrier d'ouvertures pour la saison été 2022 suivant est présenté :

Nombre de membres

- en exercice : **13**
- présents ou représentés : **8**
- votants : **8**
- ayant donné procuration : **0**
- absents excusés : **4**
- absents : **1**
- exclus : **0**

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

Calendrier été 2022



Résultat du vote

- Pour : **8**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

D'adopter ce calendrier d'ouvertures pour l'été 2022

Fait et délibéré à **Métabief**, le **30 Novembre 2021**
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont d'Or
8 Place Xavier Authier
21570 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
 Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 30 Novembre 2021

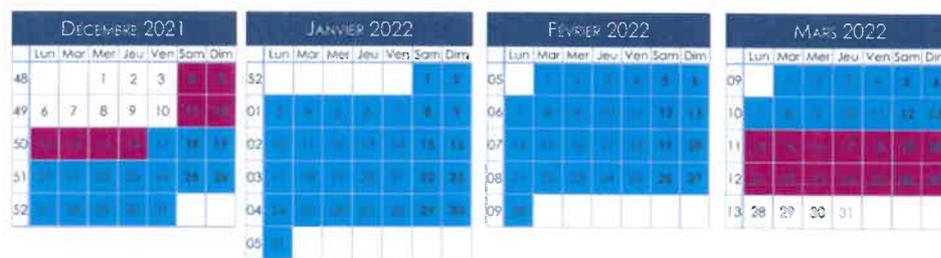
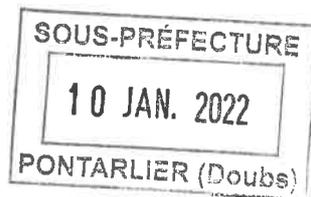
L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le calendrier d'ouvertures pour la saison 2021-2022 suivant est présenté :



■ Ouverture de l'ensemble du domaine*.
■ Ouverture partielle du domaine*.

* selon enneigement

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

D'adopter ce calendrier d'ouverture

Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY
 Syndicat Mixte du Mont-d'Or
 6 place Xavier Arquier
 25370 MÉTABIEF
 SIRET 200 051 886 00014

Nombre de membres

- en exercice : **13**
- présents ou représentés : **8**
- votants : **8**
- ayant donné procuration : **0**
- absents excusés : **4**
- absents : **1**
- exclus : **0**

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

Calendrier hiver 2021-2022

Résultat du vote

- Pour : **8**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :
Evolutions de fonctions et Mutualis

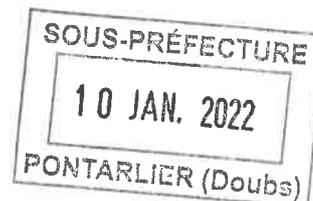
Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**



Le Président expose que :

Considérant :

- Après un important travail de solidification des savoirs-faires techniques, le SMMO a besoin de construire, mettre en œuvre et piloter une stratégie RH plus large, afin de :
 - o Accompagner la mutation de nos métiers (transition et « 4 saisonnalisation »)
 - o Renforcer la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (= GPEC)
 - o Maintenir à haut niveau notre attractivité en tant qu'employeur, dans un contexte de pénurie de main de d'œuvre et de quasi plein emploi, par le maintien et le développement de la qualité de vie au travail, de la santé et de la sécurité des employées, ainsi que la philosophie « d'entreprise apprenante »
 - o Poursuivre l'évolution et la maturité des équipes
- Ces actions sont de la compétence de la Responsable RH, à condition de lui dégager du temps pour les piloter.
- Après analyse, les tâches liées à la gestion des paies et de l'administration du personnel, occupent :
 - o Responsable RH : 800 heures / an
 - o Gestion des temps, entrées/sorties des salariés, paies, déclarations des charges sociales, mutuelle et prévoyances, rédaction et suivi des contrats de travail, etc.
 - o Assistante RH : 560 heures / an
 - o Classement, saisie heures, prepa paie, tickets resto, organisation des Visites Médicales, etc.

- En parallèle, suite au rapprochement et à la synergie créée avec l'OTHD depuis près d'un an, entre autres collaboration, le même besoin d'optimisation est apparu.
 - o La gestion des paies est externalisée à un cabinet comptable et l'administration du personnel est gérée en interne, pour un volume équivalent de 400 heures /an

- le nombre de CDI au au SMMO, restent parfaitement maitrisé :
 - o 29 en oct. 2020
 - o 27 en nov. 2021

Résultat du vote

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

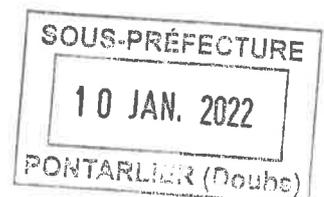
Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- ↙ Valider l'évolution d'un contrat CDI vacant, vers une fonction de Gestionnaire de paie et administration du personnel
 - ↙ Statut ETAM et rémunération suivant convention collective et cohérence de grille de rémunération SMMO existante
- ↙ Valider le partage de cette fonction avec l'OTHD suivant la répartition SMMO 75% - OT 25%
- ↙ Mandater Sylvain PHILIPPE – Directeur de la Station de Métabief, pour mettre en œuvre cette décision et dans le cadre de sa délégation, l'autoriser à signer tous les documents et actes la permettant

Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**



<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

Stratégie TK liaison

Le président expose que :

Considérant

- ↙ Les conclusions de l'étude climatique réalisée en 2020 qui précisent qu'en dessous de 1 100 m d'altitude, lorsqu'il n'y a pas de neige de culture, il n'est pas pertinent d'investir sur les RM. Ceci est confirmé par les ouvertures du Tk Liaison sur les 10 dernières années
- ↙ Les autorisations environnementales ne permettent pas de faire d'extension de neige de culture
- ↙ Ces conclusions ont servi de fondations à la stratégie de transition et le Département a validé cette stratégie en 2020
- ↙ Le PPARME qui en découle ne prévoit donc aucun investissement sur le TK Liaison
- ↙ S'acharner sur ce télési, en effectuant de gros travaux de maintenance et d'aménagement, serait une aberration écologique (emprise sur une zone humide).
- ↙ Le SMMO doit continuer de se positionner en gestionnaire responsable et cohérent
- ↙ La dernière « ouverture du Tk Liaison date de la saison 2017 - 2018
- ↙ Le Tk Liaison ne permet pas de monter les jeunes enfants (montée à deux interdite)
- ↙ L'état actuel du TK est très mauvais, en particulier la poulie-retour qui est en toute fin de vie
- ↙ La raison d'être de ce TK est comme son l'indique « assurer la liaison entre le parking/camping et le domaine skiable ».
- ↙ Qu'il est nécessaire de fiabilisé cette liaison et la rendre plus accessible
- ↙ L'étude « Navettes » financée par le SMMO et la compétence mobilité acquise par la CCLMHD
- ↙ L'histoire similaire du Tk du Tertre à Métabief

Résultat du vote

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- ↳ Être le plus lisible possible auprès des visiteurs et ne plus communiquer sur le Tk Liaison
- ↳ Ne pas faire « d'acharnement thérapeutique » sur le Tk Liaison et le démonter proprement, avec valorisation des matériels et remise en état des emprises.
- ↳ Suivre la CCLMHD dans la mise en œuvre des navettes inter villages
Inviter les communes des Hôpitaux-Neufs et de Métabief à travailler une « liaison douce »

Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE

10 JAN. 2022

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

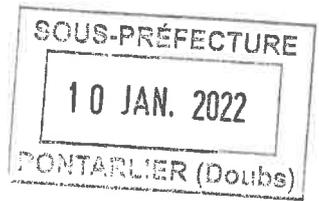
Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**



<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

Tarifs balade Troudix

Le président expose que :

Considérant

- ↪ Missions de Troudix désormais centrées sur l'animation et la valorisation de nos métiers, de nos savoirs et de nos savoir-faires
- ↪ Travail de refonte, en profondeur, du contenu des balades encadrées par Troudix (début 2021) => uniquement des éléments propres au SMMO :
 - Neige de culture, données faunes et flore de l'Observatoire Environnemental, Tremplin de Chaux-Neuve
 - Pas (plus) de positionnement en concurrence d'autres accompagnateurs
- ↪ Intégration de la station au label « Made in chez nous » (CDT25)
 - « Qu'est-ce qu'on fabrique ici ? De la neige de culture ! »
- ↪ Le projet de valorisation de l'ENS intègre un volet animation, dans lequel Troudix aura toute sa place.
- ↪ Malgré la qualité de contenu et d'encadrement, le taux de remplissage reste faible

Résultat du vote

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- ✚ Fixer un tarif unique, valable dès l'hiver 2021-2022, pour les 4 saisons et pour toutes les balades : 5€ par personne
 - le cas échéant, une montée/descente en TSD incluses
 - Pour la balade « spécial enfants », seul les enfants sont « payant » (parent(s) accompagnants offert)
- ✚ Offrir, pour les groupes (école, colo) qui ont déjà un forfait valide, la visite accompagnée de la « Fabrique à Neige »
- ✚ Faire évoluer l'organisation pour redynamiser le marketing et la vente de ces balades

Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

8 Place Xavier Authier

25370 METABIEF

SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE

10 JAN. 2022

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

SOUS-PRÉFECTURE
10 JAN. 2022
PONTARLIER (Doubs)

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

Nombre de membres	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Le président propose les tarifs suivants pour l'été 2022 :

Objet de la délibération :

Tarifs été 2022

TELESIEGE DU MOROND	
Ticket	7,20 €
Ticket Groupe (Groupe, Colo, CE, etc.)	5,80 €
Ticket (dès 10 Tickets)	5,80 €
Ticket Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	3,60 €
Ticket BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge >1000, Employé SMMO)	2,50 €
Formule Famille (2 ad + 2 enf)	23,20 €

Eté 2022 Tarifs	
	7,20 €
	5,80 €
	5,80 €
	3,60 €
	2,50 €
	23,20 €

LE PACK (Morond + Luge)	
1 Ticket Morond + 2 Tickets Luges	17,00 €

Eté 2022 Tarifs	
	17,00 €

DIVERS	
Carte Skipass	2,00 €
Brassard	1,00 €
Masque	0,80 €
Remplacement, Annulation forfait saison	12,00 €
Frais de Port (envoi billetterie)	10,00 €

Eté 2022 Tarifs	
	2,00 €
	1,00 €
	0,80 €
	12,00 €
	10,00 €

1 SD Morond = Gratuit pour les enfants de moins de **5 ans** obligatoirement accompagnés d'un adulte

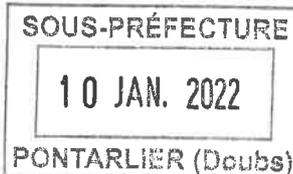
Adulte = à partir de 16 ans
Enfant = 5 à 15 ans inclus

Résultat du vote

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

	TELESIEGE DU MOROND	Eté 2022 Tarifs
Skipass obligatoire	Forfait 4 H consécutives Adulte	18,50 €
	Forfait 4 H consécutives Enfant	15,00 €
	Forfait 4 H consécutives Groupe (Groupe de 20 au moins, hors revente)	15,00 €
	Forfait 4 H consécutives Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	15,00 €
	Forfait Journée Adulte	22,00 €
	Forfait Journée Enfant (à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans inclus)	18,00 €
	Forfait Journée Groupe / Privilège (Groupe de 20 au moins, carte AV, Partenaires, hors revente)	18,00 €
	Forfait Journée Opé (événement, hors revente)	11,00 €
	Forfait Journée Club VTT (Sortie Club de VTT, au moins 8 pers. encadrées)	14,00 €
	Forfait Journée BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	9,70 €
	Forfait Saison Adulte	169,00 €
	Forfait Saison Adulte réengagement Bi-saison	149,00 €
	Forfait Saison Enfant	139,00 €
	Forfait saison Enfant réengagement Bi-saison	129,00 €
	Forfait Saison Privilège (Partenaires, Moniteur MCF, Club VTT Mont d'Or, événement, hors revente)	84,50 €
Forfait Saison BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	58,50 €	

Le comité syndical décide à l'unanimité de :
↙ Appliquer les tarifs suivants pour l'été 2022



Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8 Place Xavier Luthier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :
15 Novembre 2021

Objet de la délibération :

Tarifs luge 4 saisons

Résultat du vote

- Pour :	8
- Contre :	0
- Abstention :	0

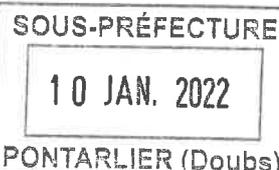
Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à 14 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**



Le président expose un benchmark des tarifs existant sur les luges 4 saison alentour.

Considérant

- ↳ Les spécificités de notre luge 4 saisons
- ↳ Bâtiment accueil avec services (Wc, casiers consignes, automate de vente, etc.)
- ↳ Tracé dynamique, varié et surprenant
- ↳ Le besoin d'avoir une grille de tarifs simple et compréhensible
- ↳ Faciliter le fonctionnement, avec un contrôle d'accès par portillon automatique, permettant de se concentrer sur l'accueil et la sécurité

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- ↳ Appliquer les tarifs suivant à la luge 4 saisons de Métabief

LUGE 4 SAISONS Tarifs par personne	Tarifs
Uniquement pour les 3 ans et + De 3 ans à moins de 5 ans = Gratuit - 1,25m : accompagnants conducteur obligatoire	
Ticket (par personne)	7,00 €
Ticket (dès 6 tickets)	6,50 €
Ticket (dès 10 tickets)	6,00 €
Ticket (dès 20 tickets)	5,50 €
Ticket (dès 50 tickets)	5,00 €
Ticket Groupe (Groupe, Colo, CE, etc.)	5,00 €
Ticket Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	3,50 €
Ticket BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge > 1000, Employé SMMO)	2,45 €
Privatisation 1 heure	350,00 €
Privatisation 2 heures consécutives	595,00 €
Privatisation 3 heures consécutives	840,00 €

Fait et délibéré à Métabief, le 30 Novembre 2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	8
- votants :	8
- ayant donné procuration :	0
- absents excusés :	4
- absents :	1
- exclus :	0

Date de convocation :

15 Novembre 2021

Objet de la délibération :
Crédit d'investissement
avant vote budget

Séance du **30 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **trente Novembre à 14 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Thierry MAIRE-DU-POSET et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Raphael KRUCIEN, Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD et Romuald VIVOT

Président de séance : **Philippe ALPY**

SOUS-PRÉFECTURE
10 JAN. 2022
PONTARLIER (Doubs)

Le Président propose :

Vu l'article L1612-1 du CGCT qui dispose que :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

[...]
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :

Autoriser à engager, liquider et mandater, dans les délais précités et dans les limites de :

- Dépenses de fonctionnement dans la limite de 5 441 000 €
- Dépenses d'investissement dans la limite de 1 398 317 €

Autoriser d'ouvrir les crédits de transfert de compte à compte et de manière équilibrée, sur le budget 2021.

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	8
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à Métabief, le **30 Novembre 2021**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
Le Président, **Philippe ALPY**
8 Place Xavier Authier
25370 METABIEF
SIRET 200 051 802 00014